



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets nucléaires

Question écrite n° 65523

Texte de la question

M. Patrick Hetzel alerte Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie au sujet de la gestion des déchets radioactifs. En effet les propositions budgétaires du Gouvernement pour 2015 prévoient une réduction de 20 millions des dépenses consacrées à la gestion des déchets radioactifs. Il souhaite savoir sur quels éléments du processus de gestion ces économies seront concrètement réalisées tout en permettant de garantir la sécurité et la protection de nos concitoyens.

Texte de la réponse

La baisse de 20 M€ des dépenses consacrées à la gestion des déchets radioactifs prévue dans le budget 2015 correspond à la baisse du niveau de la taxe dite de « recherche ». La taxe dite de « recherche » est payée par les producteurs de déchets (CEA-AREVA-EDF) et a vocation à financer les études de R&D du projet stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue dénommé CIGEO (centre industriel de stockage géologique). Ces recherches sont principalement conduites au moyen d'un laboratoire souterrain, à Bure, situé à proximité du futur centre de stockage. Ces recherches concernent en particulier l'étude des propriétés de la roche du sous-sol, le contenu détaillé (chimique et radiologique) des colis de déchets, le comportement des matériaux et des radio-nucléides dans le stockage, etc. Le montant de la taxe recherche est déterminé après analyse d'un programme pluriannuel présenté par l'ANDRA. La baisse du niveau de la taxe de recherche pour 2015 est cohérente et compatible avec les besoins de l'ANDRA. Le projet étant entré en phase de conception industrielle depuis 2012 les besoins de R&D sont moins importants.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65523

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8345

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9839